

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation
Titre : Conservatoire de Lausanne : la tourmente des Ecoles de musique ne faiblit pas
Initiante : Isabelle Bonillo

Alors que plusieurs institutions culturelles lausannoises ont connu des crises récentes (EML, Ballet Béjart, Opéra de Lausanne, Bdfil), le Conservatoire de Lausanne n'est pas en reste et traverse lui aussi une période de turbulence.

En effet, la direction du Conservatoire a annoncé, au début 2021, qu'elle faisait face à un déficit budgétaire structurel de 300'000CHF par année. Celle-ci a décidé de manière fort contestable de corriger ce déficit en baissant les salaires du corps enseignant et par une augmentation des écolages. L'association des professeurs dénonce ainsi une décision inadéquate qui a déjà mené à la démission en bloc des 6 doyens, qui ont claqué la porte en affirmant faire face à : « une gouvernance "inconséquente, autoritaire et dangereuse »'.

L'association des professeurs ainsi que le syndicat Sud considère que ce problème budgétaire est exagéré et tient à une gestion ainsi qu'à une planification financière discutable. Bien que la proposition de baisse des salaires des professeurs se base sur la grille salariale proposée par la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), celle-ci ignore le fait que les professeurs du conservatoire, contrairement aux autres écoles de musique demandant un titre de niveau bachelor, doivent posséder deux Masters (un en interprétation musicale et l'autre Pédagogie musicale). Pourquoi le Conservatoire, qui comporte 10% des élèves en musique du Canton avec une réussite de 60 % des certificats du Canton, se retrouve-t-il dans une situation si extrême qu'il doive envisager de diminuer le salaire d'enseignants de musique, qui n'ont déjà, pour les trois quarts, que des contrats à faible taux d'engagement et à une durée déterminée de 4 ans ?

Depuis l'annonce de la volonté de baisser le salaire du corps enseignant, des négociations houleuses se déroulent entre personnel et direction. La Ville de Lausanne est doublement impliquée et détient une responsabilité dans ce conflit. D'une part, parce qu'elle subventionne le Conservatoire et qu'elle a par ailleurs baissé la subvention de 160'000CHF en 2021. D'autre part, parce qu'elle est représentée au conseil de Fondation.

Constatant que ce conflit fait courir un risque pour la réputation de l'école ainsi que pour la qualité des enseignements qui y sont donnés, il paraît essentiel de trouver une solution durable. Soucieuse que le Conservatoire puisse sans délai garantir le maintien des conditions de travail pour ses collaborateurs, ainsi qu'une gouvernance interne transparente, efficiente, et véritablement au service de la réputation de l'établissement, la soussignée interpelle la Municipalité en posant les questions suivantes :

1. De quoi provient ce déficit budgétaire de 300'000 CHF concernant une institution financée

Conseil communal de Lausanne

par des fonds publics ? Depuis quand la Municipalité est-elle au courant de ce déficit budgétaire ?

2. Comment se fait-il que dans ces conditions, la Municipalité ait décidé de réduire sa subvention au conservatoire de 160'000 CHF dans le cadre du budget 2021 ?

3. La Municipalité ne considère-t-elle pas que la réduction du salaire du personnel enseignant est un mauvais choix disproportionné pour résorber l'hypothétique déficit compte tenu de l'impact potentiel sur les conditions de travail du personnel (déjà en partie en situation précaire) et de la qualité de l'enseignement ? N'y voit-elle pas une menace pour la tradition d'excellence du conservatoire ainsi que son attractivité ?

4. Est-ce que la Municipalité voit des alternatives à la baisse de salaire du corps enseignant ? Ne serait-il pas envisageable de débloquer une aide publique supplémentaire pour débloquer cette situation ? La Municipalité ne pourrait-elle pas garantir un moratoire d'une année scolaire par une aide exceptionnelle le temps de finaliser les négociations qui sont en cours ?

5. En tant que collectivité subventionnant le conservatoire et en tant que membre du conseil de fondation, comment la Municipalité se positionne-t-elle par rapport aux demandes du corps professoral ?

6. La Municipalité ne considère-t-elle pas que l'augmentation des écolages est également une mauvaise décision risquant de rendre le conservatoire moins accessible ?

Lausanne, le 13/3/2023

Signataire(s) :


Savji Kojuncer
K. Savji